



Wissembourg, le 18 juin 2012

REUNION DE QUARTIER

Quartier Haut du Moulin / Route des Vosges

Compte-rendu de la réunion du 10 mai 2012

Contact :

Audrey Impedovo
Responsable des affaires culturelles et de la communication
Mairie de Wissembourg
03 88 54 87 77 - a.impedovo@mairie-wissembourg.fr

Présents : Christian GLIECH, Maire de Wissembourg, Nicole HABERMACHER, Adjointe au Maire, Bertrand IFFRIG, Adjoint au Maire, Isabelle MATTER, Adjointe au Maire, Bernard BETSCH, Directeur général des services, André REINWALT, Directeur des services techniques, Pascal GEAUGEY, police municipale.

Nombre de personnes présentes : environ 40.

M. le Maire présente les dossiers en cours. Des comptages de véhicules ont été réalisés route des Vosges ; les aménagements de voirie ont permis une réduction de la vitesse des automobilistes.
Cf. Annexe : tableau des relevés.

Demande des riverains	Réponse
La situation route des Vosges a empiré. Le bruit est plus important avec les nouveaux aménagements.	Malgré les aménagements entrepris, la route des Vosges reste une entrée très fréquentée de Wissembourg.
Depuis ces nouveaux aménagements, il n'y a plus de contrôle de vitesse sur place.	Les contrôles de la police municipale seront renforcés.
N'y a-t-il pas possibilité de faire plusieurs obstacles, avec éventuellement des places de parking sur la voie, qui obligent les voitures à ralentir et à les contourner ?	C'est en effet tout à fait pertinent, mais cela devra être discuté avec le Conseil Général (route départementale). La route des Vosges devra de toute façon nécessiter un réaménagement complet. Des travaux d'eau et d'assainissement doivent être engagés. Un étranglement (îlot central) sera également aménagé à l'entrée de la route des Vosges, à la sortie du parking Norma, avec obligation de tourner à droite. L'entrée du parking se fera à partir du giratoire.
Pourquoi ne pas installer des feux, qui se déclenchent en cas de vitesse excessive ?	Cela ne garantira pas un meilleur résultat. L'une des solutions envisagées est d'obliger les camions de transit à emprunter la D3, la D264 et la rue de l'Industrie, mais cela risque seulement de déplacer le problème. Le gabarit de la route de Bitche est trop étroit pour une circulation à double sens des poids lourds.
Un radar fixe n'est-il pas la solution ?	L'investissement est trop important.
Les trottoirs sont trop abimés (du côté de Rott vers Wissembourg), en particulier les avaloirs.	Un état sera fait route des Vosges. Le problème des avaloirs sera réglé dans les meilleurs délais.
18 route des Vosges, les câbles du placard électrique traînent au sol.	Le problème sera soumis à Électricité de Strasbourg.
Rue du Prévôt, le sens interdit dérange les riverains, le passage est contraint par la rue Goldhaus. Pourquoi ne pas mettre la rue Goldhaus en sens unique et la rue du Prévôt en double sens ?	Ce sens interdit a été instauré pour garantir la sécurité vis-à-vis du boulevard Clémenceau. La proposition de modification sera communiquée aux riverains ; la décision sera communiquée.
Le miroir de la rue du Château d'eau, au croisement du boulevard Clemenceau, n'est pas suffisant et de bonne qualité pour garantir la visibilité.	Il s'agit de panneaux réglementaires. Le diamètre est défini selon la distance par rapport à l'arrêt de la voiture. Après l'hiver, des buées sont récurrentes sur ces panneaux. Le remplacement sera envisagé.

Demande des riverains	Réponse
<p>A ce même emplacement, pourquoi ne pas mettre un feu rouge ?</p> <p>Des aménagements avaient été évoqués par l'ancienne municipalité.</p>	<p>L'investissement serait de l'ordre de 100 000 €.</p> <p>Effectivement, la première réflexion portait sur la création d'un giratoire au droit du carrefour Boulevard Clémenceau / rue du Château d'eau / rue Goldhaus. Ce projet trop onéreux et nécessitant des acquisitions foncières a été abandonné.</p> <p>Une seconde réflexion portait sur la mise en place de système d'étranglement sur le boulevard Clémenceau, en amont et aval du carrefour (plots PVC). Une négociation avec le propriétaire situé à l'angle nord/ouest avait été engagée pour que celui-ci supprime la haie et la clôture, pour ainsi permettre une meilleure visibilité.</p> <p>Par ailleurs, il était également évoqué la mise en place de plot, entre la rue du Château d'eau et la rue Goldhaus. La pose d'un miroir a été le seul aménagement concret qui a été réalisé.</p>
<p>Pourquoi ne pas exproprier le propriétaire du terrain au coin de la rue pour améliorer la circulation ?</p>	<p>L'expropriation est une procédure qui se décide lors d'une enquête publique. Elle porte atteinte à la propriété privée. Une discussion avec le riverain pourra être entreprise.</p>
<p>Boulevard Clémenceau, pourquoi ne pas créer un passage piéton à hauteur de la piscine ?</p>	<p>C'est noté, cela sera vu par les services techniques.</p>
<p>L'escalier reliant le Kaysersberg à la rue du Vieux Moulin n'est pas suffisamment éclairé.</p>	<p>Un lampadaire sera rajouté.</p>
<p>Dans les espaces verts, l'installation de tables de pique-nique est très positive. Malheureusement, elles sont dégradées et occupées par des groupes de jeunes gens.</p>	<p>Pour endiguer ce problème, un arrêté municipal a été pris pour interdire la consommation d'alcool sur la voie publique. Cela permet à la gendarmerie de verbaliser les personnes en infraction.</p>
<p>Pourquoi ne pas installer des caméras sur le parking de la piscine, qui est souvent squatté ?</p>	<p>Cela risque simplement de déplacer le problème à d'autres sites.</p>
<p>Les pierres empêchant l'accès vers le cheminement piétonnier prolongeant la rue du Vieux Moulin devraient être remises.</p>	<p>Cela a été réalisé semaine 19.</p>
<p>Pourquoi aucune information n'est-elle communiquée sur le projet de lotissement au Steinbaechel ?</p>	<p>Des expositions, réunions publiques, ateliers de concertation, ont été réalisés, relayés par les DNA et le bulletin municipal. La création de la ZAC sera votée au prochain Conseil Municipal, avant le lancement de la planification.</p> <p>Les dispositions réglementaires concernant la concertation ont été respectées et le projet a fait l'objet d'une communication large.</p>
<p>Quel est l'avenir du Palais Stanislas ?</p>	<p>Le bâtiment appartient au Conseil Général du Bas-Rhin qui envisagerait sa cession.</p>